

## **PRIX WOMEN IN BUSINESS REGLEMENT**

### **Article 1er : objet**

Le prix WIB vise à récompenser un mémoire de deuxième cycle universitaire (ou d'un enseignement de type long de niveau universitaire) et dont le sujet porte sur l'entrepreneuriat au féminin en Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'adresse aux étudiants inscrits régulièrement dans une université (ou une école supérieure de type universitaire) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté flamande.

Le travail doit avoir été soutenu à l'issue de l'année académique précédant celle de la remise du prix (2014-2015).

Le mémoire ne doit pas avoir encore été publié.

### **Article 2 : montant et périodicité**

Le prix, d'une valeur actuelle de 1.000€ €, est décerné à un mémoire en langue française et à un mémoire en langue néerlandaise.

Les prix ne sont pas obligatoirement attribués.

### **Article 3 : procédure d'attribution du prix**

#### **§ 1 - Publicité**

L'appel à candidatures est diffusé par le biais des publications de WIB/Impulse (news letter, sites internet, pages facebook, etc.)

Il est également diffusé dans les milieux académiques.

#### **§ 2 - Candidatures**

Les candidatures doivent être associées au dépôt d'un mémoire de deuxième cycle universitaire.

Le dossier de candidature doit comporter

- un résumé du mémoire de 10 000 signes maximum (blancs compris),
- un plan détaillé,
- une lettre de soutien du promoteur de mémoire précisant la cote obtenue
- le mémoire,
- un bref curriculum vitae.

#### **§ 3 Recevabilité**

La coordinatrice de la plateforme WIB est chargée de la promotion du concours, de la mise en place de la procédure, de la réception des candidatures et du rassemblement des informations qu'elle juge nécessaires pour déterminer les candidatures recevables.

#### **§ 4 - Délai d'introduction des candidatures**

Les candidatures au « Prix du WIB » qui sera décerné durant l'année académique 2015-2016 doivent être envoyées par mail **avant le 30 septembre 2015** à Inès de BIOLLEY, Coordinatrice de la plateforme Women In Business : [idb@impulse.be](mailto:idb@impulse.be)

#### **§ 5 - Jury de sélection**

Le jury est composé de 5 personnes : 2 experts d'Impulse, la coordinatrice de la plateforme « Women In Business » ou son/sa représentant-e, la Secrétaire générale du FNRS ou son/sa représentant-e et le/la représentant-e du Ministre de l'Economie de la Région de Bruxelles-Capitale. Les femmes représenteront au minimum 40% des membres du jury.

Il est présidé par le FNRS.

Le jury se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire.

Les lauréats sont choisis par le jury à la majorité.

Le jury est souverain dans ses délibérations, il n'a pas à motiver ses décisions.

#### **Article 4 : application du règlement**

Le jury est souverain quant à l'interprétation et à l'application du présent règlement..